

Service Affaires juridiques

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNISATION EN RÈGLEMENT DU
SINISTRE DU 28 FÉVRIER 2020 - LOCAUX CLUB FCA VANDALISÉS -
MONTANT : 615.82 €**

La Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 204-2017 du 10 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs conférée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 594-2017 du 11 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs à M. François CHAUVIN, 3ème Adjoint,

Considérant que le 28 février 2020, les membres du club de foot d'Annonay ont constaté qu'un vandalisme a eu lieu dans les locaux mis à disposition par la ville et que des portes ont été cassées.

Considérant que l'expertise réalisée le 22 avril 2020 par le cabinet IMH EXPERTISE, a validé le montant des dégâts occasionnés à la somme totale de 2 615,82 € TTC.

Considérant que SMACL ASSURANCES propose le versement de la somme de 615,82 € en règlement de ce sinistre, déduction faite de la franchise de 2 000,00 € récupérée à l'issue du recours, ce qu'il y a lieu d'accepter.

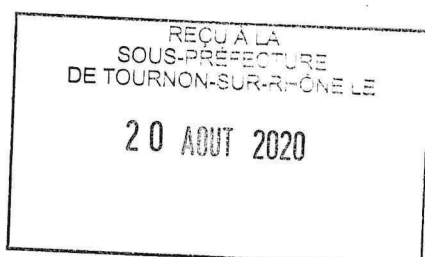
DECIDE

Article 1 : L'indemnisation d'un montant de 615,82 € en règlement du sinistre du 28 février 2020 est acceptée.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à SMACL ASSURANCES – 141 avenue Salvador-Allende. 79000 NIORT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4 : Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /02/2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 17/08/2020

Le Maire

Simon PLENET

